Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20261001-2026_10_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

Séance du 1er octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1er octobre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 24 septembre 2026 qui a été adressée par le Maire, Clément LE FRANC, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présent(e)s :

LE FRANC Clément, ESPITALIER-NOËL Ludovic, MERCIER Françoise, LE DUC Marine, VIDOR Rémi, BRUNEL Pascale, LE GALL Bruno, SCHERPEREEL Laure, RAUD Gaelle, LE METOUR Jean Noël, LE DIOT Marie-Laure, COHEN Kévin, JACOB Christine, GAUDICHEAU Benoît, MESSÉ-BOUILLARD Carole (arrivée à 19h04), GONIDEC Jean-Marc, ROUSSEL Sylvain, PONSOT Claire, SERRE Pascal, KERLIDOU Estelle, SEVENO Bertrand, FACCHINETTI Régis, PIC Jessica, VETTER Jean, LAUNAY Caroline

Absent(e)s :

BAUDRY Christophe, qui a donné pouvoir à LE GALL Bruno,

MAHJOUB Ismahan, qui a donné pouvoir à FACCHINETTI Régis,

THÉOU François, qui a donné pouvoir à PIC Jessica

EON Marjorie

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Marie-Laure LE DIOT.

2026-10-07 - Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Clément LE FRANC

Il convient de présenter un tableau des emplois conforme à la réalité des postes pourvus et aux besoins liés à la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences au regard des nécessités de service. Il est donc nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

1) Direction Petite enfance-Enfance Jeunesse – Vie scolaire

Services vie scolaire, administration et entretien

- Afin de permettre à certains agents remplissant les conditions, de bénéficier d'avancements de grades, il convient de modifier les grades de référence des postes, tels que décrits dans le tableau récapitulatif ci-dessous (1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe transformé en adjoint administratif principal de 1ère classe, 5 postes d'adjoint technique transformés en adjoint technique principal de 2ème classe, un poste d'adjoint d'animation en adjoint d'animation principal de 2ème classe).
- Afin de répondre aux besoins des services et de positionner sur un emploi permanent des agents qui étaient jusqu'à présent recrutés sur des contrats précaires, il convient de modifier le temps de travail de deux postes vacants :
  - Poste n° 38, agent polyvalent des écoles, passage de 30,32/35ème à 18,81/35ème,
  - Poste n° 179, agent d'entretien, passage de 31,5/35ème à 24,97/35ème,

  Les nouvelles quotités de temps de travail correspondent aux postes occupés par ces agents.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20261001-2026_10_07-DE

2) Direction Sport Culture Vie associative

Grain de Sel et administration

Dans le cadre de la réorganisation du centre culturel grain de sel, il est proposé :

- De modifier le temps de travail du poste n° 161, **de médiathécaire, sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, de 24,5/35ème à 35/35ème ;**
- De modifier le temps de travail du poste n° 202, **de médiathécaire, sur le grade d'adjoint du patrimoine, de 28/35ème à 35/35ème ;**
- De modifier le temps de travail du poste n° 162, **d'assistante de direction, sur le grade d'adjoint administratif, de 17,5/35ème à 35/35ème ;**

Par ailleurs, la création d'un poste de directeur du Grain de Sel, de catégorie A ou B, cadre d'emploi à définir suivant le profil recruté, à temps complet, sera proposée à l'approbation du Conseil Municipal du 3 décembre 2026, le grade de référence ne pouvant être défini que suivant le candidat recruté. Le recrutement est en cours, et sera à pourvoir au 1er janvier 2027.

3) Direction des Services Techniques

Technicien bâtiments, énergie ERP

Dans le cadre de la réorganisation de la Direction des services techniques, un bordereau a été présenté en Comité Social Territorial, le 17 septembre 2026. La plupart des modifications qu'entraîne cette réorganisation impactent uniquement l'appellation et le rattachement hiérarchique des postes et ne sont pas soumises à approbation du Conseil Municipal.
Cependant, concernant la transformation du poste 164, de technicien voirie-réseaux, en technicien bâtiments, énergies, ERP, étant donné la technicité que requiert ce poste, il est prévu un recrutement sur les cadres d'emploi d'ingénieur ou technicien territorial. Le tableau des emplois comprenant des postes vacants sur tous les grades du cadre d'emploi de technicien territorial, mais aucun poste vacant d'ingénieur territorial, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'ingénieur territorial. L'emploi sera pourvu sur l'un ou l'autre des cadres d'emplois, suivant la personne recrutée.

Récapitulatif modification tableau des emplois au 1er octobre 2026 (effet au 1er octobre 2026)

N° poste	Direction/Service	Poste	Cadre d'emploi	Situation avant	Situation après
163	Petite enfance-Enfance Jeunesse – Vie scolaire/Administration	Assistante de direction	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe à 31,5/35ème	Adjoint administratif principal de 1ère classe à 31,5/35ème
44	Petite enfance-Enfance Jeunesse – Vie scolaire/Vie scolaire	Agent faisant fonction d'ATSEM	Adjoint technique	Adjoint technique à 35/35ème	Adjoint technique principal 2ème classe à 35/35ème
45		Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	Adjoint technique à 32,10/35ème	Adjoint technique principal 2ème classe à 32,10/35ème
48		Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	Adjoint technique à 29,75/35ème	Adjoint technique principal 2ème classe à 29,75/35ème
143		Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	Adjoint technique à 34/35ème	Adjoint technique principal 2ème classe à 34/35ème
38		Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	Adjoint technique à 30,32/35ème	Adjoint technique à 18,81/35ème
177	Petite enfance-Enfance Jeunesse – Vie scolaire/cuisine centrale	Cuisinier	Adjoint technique	Adjoint technique à 35/35ème	Adjoint technique principal 2ème classe à 35/35ème
196	Petite enfance-Enfance Jeunesse – Vie scolaire/Enfance Jeunesse	Référent enfance jeunesse	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation à 35/35ème	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 35/35ème
179	Petite enfance-Enfance Jeunesse – Vie scolaire/Entretien	Agent d'entretien	Adjoint technique	Adjoint technique à 31,5/35ème	Adjoint technique à 24,97/35ème

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20261001-2026_10_07-DE

162	Sport-Culture-Vie Associative	Assistante de direction	Adjoint administratif	Adjoint administratif à 17,5/35ème	Adjoint administratif à 35/35ème
161		Médiathécaire	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe à 24,5/35ème	Adjoint administratif principal de 1ère classe à 35/35ème
202		Médiathécaire	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine à 28/35ème	Adjoint du patrimoine à 35/35ème
Création Ex poste 164	Direction des services techniques	Technicien voirie-réseaux (ancien poste)	Techniciens territoriaux	Technicien voirie-réseaux, cadre d'emploi des techniciens territoriaux	Technicien bâtiments, énergies, ERP, Cadre d'emploi des techniciens ou des ingénieurs territoriaux (suivant recrutement)

Conformément à l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique, à défaut de pouvoir recruter des fonctionnaires, ces postes pourront être pourvus par des contractuels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la fonction publique ;

Vu l'avis de la Commission Finances du 23 septembre 2026 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 17 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

CREE, et MODIFIE les postes ci-dessus énoncés ;

ACTE qu'à défaut de pouvoir recruter des fonctionnaires, ces postes pourront être pourvus par des contractuels ;

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré avec les membres présents,

Séné, le 5 octobre 2026

Le Maire,

Signé par : Clément Le Franc
Date : 05/10/2026
Qualité : Maire

Clément LE FRANC

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 6 octobre 2026
et publication le 6 octobre 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.